VINISTORIA



10/02/2014 Etats d'aide à l'établissement de la DAI

Règles de la Déclaration Annuelle d'Inventaire (DAI)

La déclaration annuelle d'inventaire doit être réalisée au plus tard le 10^{ème} jour du deuxième mois suivant la clôture de campagne. Par exemple, si la clôture de stock est réalisée le 31 décembre, la DAI doit être fournie aux douanes le 10 février au plus tard.

Cette déclaration est à réaliser selon une ventilation qui tient compte :

- De la nature fiscal des produits : Droits suspendus ou droits acquittés
- Du Type de produit, code taxe, code famille
- Du Type de Stockage (cuve étanche, sous-bois, conditionné)
- Par tarif d'imposition (alcools en Volume d'Alcool Pur)
- Par tarif d'imposition (Produits Intermédiaires en Volume Effectif, cidres et poirées en VEF)
- Par tarif d'imposition et par degré alcoolique pour les bières en DSU. Volumes en VEF.
- Par tarif d'imposition (bières en droits acquittés, <2.8°, >=2.8°, >=8.5°)
- En distinguant les produits soumis à cotisation SS des autres

Pour chaque ventilation, la DAI doit contenir :

- Le Stock théorique à la date de clôture
- Le Stock physique à la date de clôture
- Le Calcul des déductions en fonction des taux légaux
- Les pertes totales = durant la campagne + pertes déterminées par l'inventaire annuel
- Les manquants ou excédents
- Les déductions applicables
- Les droits dus

Le calcul des déductions en fonction des taux légaux est réalisé par addition des stocks moyens de chaque mois de la période de stock, cette somme étant multipliée par le taux légal correspondant à la nature du produit et la nature des manipulations effectuées.

Stock moyen d'un mois = Stock Initial+Entrées du mois – Sorties du mois

Stock moyen de la période = Somme mensuelle (Stock Init+Entrées-Sorties)/nombre de mois

Par exemple le stock moyen d'une période de stocks comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre est obtenu par le calcul suivant :

Stock Moyen annuel = (Stock Moy Janv.+Stock My Fév.++Stock Moy Déc.) / 12

Calcul des déductions :

Déductions autorisées = Stock Moyen annuel x Taux appliqué à l'article selon la nature des manipulations

Taux de déductions autorisés

Taux a	àΙ	'élaboration	ou	conditionnement	:
--------	----	--------------	----	-----------------	---

	Taux annuel à l'élaboration	Taux annuels conditionnement
Vins finis	1.5% vol mis en œuvre	0.7% vol conditionnés
Vins Mousseux	1.5% vol mis en œuvre	1.5% vol conditionnés
Spiritueux :		0.7% vol conditionnés
- Distillation, macération	5% vol mis en œuvre	
 Opé de transformation 	1% vol mis en œuvre	
Produits intermédiaires		0.7% vol conditionnés
 Elaborés par mutage 	1.5% vol mis en œuvre	
 Opé de transformation 	1% vol mis en œuvre	
Alcools :	3.25% vol distillation	0.7% vol conditionnés
	1% vol transformation	
	1.25% vol dénaturation	
	0.7% vol déshydratation	

Taux de pertes au stockage :

Sur stock moyen	Sous-Bois	Cuve étanche	Après conditionnement		
Vins et cidres	4.5%	0.7%	0.3%		
Produits intermédiaires	5%	0.7%	0.3%		
Spiritueux	6%	1.5%	0.3%		
Rhums (DOM)	8%	3%	0.3%		
Alcools	6%	1.5%	0.3%		

Notion de perte

Pertes : disparition irrémédiable de boisson alcoolique en **droits suspendus** du fait de la nature du produit et des opérations réalisées sur ce produit (Mise en Btlle, stockage,....).

Les pertes ne sont pas taxées dans la limite de la déduction légale. Les déductions sont calculées par produit (déclaratif DRM) et selon le type d'opération, par site (pas de consolidation possible).

Les pertes doivent être constatées et comptabilisées régulièrement et comptabilités sous forme d'une sortie dans la comptabilité matières.

Plusieurs types de pertes peuvent être constatés :

- Perte sur transformation
- Perte sur conditionnement
- Perte sur stockage (Cuve étanche, sous bois)
- Pertes accidentelles (si DSU \rightarrow PV des douanes pour constat des pertes)
- Destruction irrémédiable, déchets → manquant

Manquants ou excédents

Manquants ou excédents : écart entre le stock théorique et le stock physique Stock théorique > stock physique : manquant

Stock théorique < stock physique : excédant

Les manquants sont taxables au taux prévu par les douanes : accises et

éventuellement vignette SS

Lorsque les manquants constatés lors d'un inventaire annuel additionnées des pertes de l'année sont inférieurs au volume de déductions toléré, ils sont assimilés à des pertes.

Toute quantité supérieure au volume de déduction doit être déclaré manquante et donne lieu à paiement de droits au taux en vigueur.

Edition des états d'aide à la réalisation de la DAI

Selon l'activité de l'entrepositaire agréé, la DAI peut comporter de 1 à 3 chapitres :

- Le stockage en cuves / sous-bois pour les produits en vrac
- Le conditionnement pour les opérateurs réalisant des conditionnements (mise en bouteille, etc....)
- Le stockage après conditionnement (articles en bouteilles, bib, etc...)

Le but de ces états est de fournir des indications sur les volumes concernés par chaque chapitre, les volumes déductibles en fonction des taux admis et de faire apparaître les pertes constatées sur la période analysée.

Etat d'analyse de produits stockés en cuve étanche ou sous bois

Cet état ne prend en compte que les articles dont l'unité de vente est de type « CUV » (« HL » et « LT ») pour le stockage en cuve étanche ou de type « BOI » (Unités commençant par « BR », codes « HB », « LB » ou « TO1 ») pour le stockage sous bois.

Une rupture est réalisée pour séparer les articles en cuve étanche des articles sous bois, le taux de déduction toléré étant différent.

Edition de l'état

En consultation des stocks, effectuer la sélection des articles et dépôts souhaités et cliquer sur la loupe pour obtenir la liste des lots existants.

Cliquer sur l'onglet « Stock date à date » et effectuer une sélection sur l'ensemble de votre période de stock (exemple du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année écoulée) puis cocher la case « Eclatement par mois ».

Cette case nous permet de calculer le stock moyen de chaque mois de la période souhaitée afin de déterminer le stock moyen annuel pour chaque article.

	2 Consultation de Stock									
I	Taiř 1 Taiř de Base									
I	Sélection Lots Mouvements Stock date à date Stock date à date (Ancienne Version) Total Article Planning de Rupture									
	Du 01/01/2013 II au 31/12/2013 II Prendre en compte les lots périmés Prendre en compte les dates de disponibilités du lot 3 1 ✓ Eclatement par mois 2									
	Glisser une en-tête de colonne ici pour grouper selon cette colonne									
I	🗄 N* Article Désignation 1 Désignation 2 (Millé: Unité (Unité vent Fami (Famille) Type Date créati Date Dernit Dépôt (Dép									
I										

Après avoir cliqué sur la loupe, les lignes de stocks date à date apparaissent.

Cliquer ensuite sur le bouton « Imprimer » et choisir l'état d'aide à l'établissement de la DAI nommé « **DAI Stockage Vrac** ».

Avertissement : Il s'agit d'un état d'aide à l'établissement d'une DAI et non pas d'une DAI complète

L'état obtenu est présenté et calculé pour :

- Chaque type de fiscalisation séparé
- Une période de N mois selon la sélection, détaillée mois par mois
- Détaillé par CVI avec totaux par famille, type produit, type volume
- Le stock moyen global est obtenu à l'aide de la moyenne des stocks de chaque mois
- Les pertes comptabilisent sur la période référencée les mouvements de type « Comptage » + « Perte » (issus de saisie directe de mouvement perte ou calculées sur des fabrications)
- Le taux de perte est le rapport entre les pertes et le stock moyen mensuel

001 Dépot Principal											
Stock	s en 1.DROITS SUSPENDUS										
Volume	Effectif										
01-1					Stock	Stock	Déduction		Taux		
STOCK	age Cuve etanche		Entrées	Sorties	Mensuel	Moyen	0.7%	Pertes	Pertes		
R949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	janvier-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
R949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	février-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
8949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	mars-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
1949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	avril-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	mai-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	juin-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	juillet-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	août-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	septembre-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	octobre-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	novembre-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
949	IGP DES COTES DU BRIAN ROUGE	décembre-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	janvier-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	février-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	mars-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	avril-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	mai-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	juin-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	juillet-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	août-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	septembre-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	octobre-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	novembre-2013	0 0000	0 0000	0 0000	0 0000	0 0000	0 0000	0.00 %		
964	IGP CATHARE	décembre-2013	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.00 %		
	Total Famille : 3R IGP ROUGE	TRANQ.				7 504.7183	52.5330	47.2600	0.63 %		
001	VINS DE PAYS D'OC ROSE	janvier-2013	1 736.8000	1 015.9800	1 375.5500	114.6292	0.8024	0.0000	0.00 %		
001	VINS DE PAYS D'OC ROSE	février-2013	1 867.6600	1 804.4700	787.3600	65.6133	0.4593	1.0500	1.60 %		
001	VINS DE PAYS D'OC ROSE	mars-2013	448.0000	381.5300	853.8300	71.1525	0.4981	0.5000	0.70 %		
001	VINS DE PAYS D'OC ROSE	avril-2013	2 230.3500	992.6400	1 237.7100	103.1425	0.7220	1.0000	0.97 %		
001	VINS DE PAYS D'OC ROSE	mai-2013	7 352.9400	6 659.3100	1 871,1700	155.9308	1.0915	0.5000	0.32 %		
001	VINS DE PAYS D'OC ROSE	juin-2013	3 345,1150	1 913,8000	1 431.3150	119.2763	0.8349	5.3600	4.49 %		
001	VINS DE PAYS D'OC POSE	iuillet-2013	633 4000	508 6400	903 5750	75 2979	0 5271	4 7500	6 31 %		

La colonne « Déduction x% » calcule la déduction théorique autorisée en fonction du stock moyen et du taux applicable au type de stockage.

Etat d'analyse de produits stockés Conditionnés

Cet état ne prend en compte que les articles dont l'unité de vente est de type « LOG », c'est-à-dire les unités conditionnées de type bouteilles, cubitainers, packs, etc...

Edition de l'état

En consultation des stocks, effectuer la sélection des articles et dépôts souhaités et cliquer sur la loupe pour obtenir la liste des lots existants.

Cliquer sur l'onglet « Stock date à date » et effectuer une sélection sur l'ensemble de votre période de stock (exemple du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année écoulée) puis cocher la case « Eclatement par mois ».

Cette case nous permet de calculer le stock moyen de chaque mois de la période souhaitée afin de déterminer le stock moyen annuel pour chaque article.

2 Consultation de Stock										
Taiř 1 Tarif de Base										
Sélection Lots Mouvements Stock date à date Stock date à date (And	ienne Version) Total Article Planning de Rupture									
Du 01/01/2013 ፲ au 31/12/2013 ፲ □ Prendre en compte les lots périmés Prendre en compte les dates de disponibilités du lot V Eclatement par mois 2										
Glisser une en-tête de colonne ici pour grouper selon cette colonne										
N* Article Désignation 1 Désignation 2 (Millé: U	nité (Unité vent Fami (Famille) – Type Date créati Date Dernit Dépôl (Dép									

Après avoir cliqué sur la loupe, les lignes de stocks date à date apparaissent.

Cliquer ensuite sur le bouton « Imprimer » et choisir l'état d'aide à l'établissement de la DAI nommé « **DAI Stockage Conditionnés** ».

Avertissement : Il s'agit d'un état d'aide à l'établissement d'une DAI et non pas d'une DAI en tant que telle.

L'état obtenu est présenté et calculé pour :

- Chaque type de fiscalisation séparé
- Une période de N mois selon la sélection, détaillée mois par mois
- Détaillé par CVI avec totaux par famille, type produit, type volume
- La quantité sortie en conditionnés est obtenue en analysant les sorties sur les articles concernés
- La colonne « Déduction 0.3%% » calcule la déduction théorique autorisée en fonction du volume sorti
- Les pertes comptabilisent sur la période référencée les mouvements de type « Comptage » + « Perte » (issus de saisie directe de mouvement perte ou calculées sur des fabrications)
- Le taux de perte est le rapport entre les pertes et le stock moyen mensuel

Etat d'analyse des volumes conditionnés

Cet état analyse les conditionnements réalisés dans le module fabrications, c'est-àdire toute transformation d'un vrac en unité conditionnée.

Pour éditer cet état, aller en consultation des fabrications, sélectionner les dates début et fin de réalisation effective, les fabrications « Réalisées », cliquer sur la loupe pour obtenir la liste et faire une édition mode « Liste » avec l'état « **DAI des Conditionnements réalisés** ».

👰 Recherch	ie des	Fabricatio	ons										_	
- Dates -						- Entête								
Salot	aisie : [17	15	11	15	N° Fabrication :		Type Fiscal :	Ø	Critère ⁻	1 🖉 🤣			
Modifica	ition :	11	15	11	15	N* Commande :		N* Article:	P	Critère 2	2 🔗			
Fab. Pré	vue :	11	15	11	15	Type Fabrication :	N	* Nomenclature :	Ø	Critère 3	3 😥			
Réal. Pré	vue :	11	15	11	15			N* Lot :	P					
Réal. Effec	tive :	01/01/201	13 15	31/12/2013	15									
					_ Li	gne								
O Prévu	es [Réalise	ées 🔿 '	Toutes	N*	Article :	🖗 Type fisca	: ⊗ N	* Lot :	8	×, v			
≣ N* Fabric	ation	Type F	Date Fat	brication 🤇	Desi	ignation Fabrication	N* Commande	Type Fiscal	N* Nom	N* Article	Designation Article	Qté. OF prévue	N* Lot	Date Saisie 🔺
÷	1276	MEB	10/01/2	013				DSU	2142	19226	Marsanne Sauvignon OC	1 800.00	41169	18/12/201:
•	1324	MEB	10/01/2	013				DSU	1721	19447	Cabernet Syrah OC Grand Noi	r 13 000.00	41175	08/01/201:
+	1346	MEB	10/01/2	013				DSU	2756	20544	Grenache Syrah OC Rouge	1 800.00	41233	10/01/201:
• •	1217	MEB	09/01/2	013				CR1	153	20369	Minervois Blanc La Belle Aude	8 000.00	41111	04/12/201:
÷ .	1218	MEB	09/01/2	013				CR1	1560	20370	Minervois Rose SME C6 CRD	5 330.00	41112	04/12/201:
+ .	1225	MEB	09/01/2	013				CR1	1128	17430	Chardonnay OC J.A. Chamber	3 990.00	41105	05/12/201:
•	1239	MEB	09/01/2	013	-			DSU	2330	18431	Syrah OC Rouge La Chapelle	6 600.00	41114	07/12/201:
÷ ·	1243	MEB	09/01/2	013	-			DSU	2737	20419	OC Rouge La Chapelle BIO	18 720.00	41113	07/12/201:
•	1300	MEB	09/01/2	013	-			CR1	2743	20475	Chardonnay OC J.A. Chamber	2 640.00	41110	07/01/201:
•	1334	ASS	09/01/2	013	-			DSU		18672	CABERNET SYRAH OC	0.70	35025	09/01/201:
÷ .	1341	ASS	09/01/2	013	-			DSU		20467	OC ROUGE BIO 2011 Vrac	21.36	41001	09/01/201:
▶ -	0864	MEB	08/01/2	013	-			DSU	1476	20365	France Terret Blanc Marc	21 840.00	41029	19/09/201
1					1		<u> </u>				1	1		
	_											1		
	J.	🔵 <u>G</u> érer		5	È <u>C</u> ré	er	5	Eiche <u>F</u> iche	s s	Liste	📡 Liste Ligne:	5	Fermer	

Cet état calcule le volume conditionné par code CVI, Famille produit, Type Produit et détermine la déduction tolérée au taux de 0.7%.

Aide à la DAI - Conditionnements

Réal. Effective : 01/01/2013 - 31/12/2013 Bureau douane : LOC

					h	
CVI	Désignation			Mois	Volume Conditio hl	Deduction 0.7 %
	Total 1R530	COTESI	DU RHONE ROUGE		97.5150	0.68 hl
1R576S	BANDOL ROUGE			10	89.9250	0.63 hl
	Total 1R576S	BANDOL	ROUGE		89.9250	0.63 hl
	Total	1R	AOP ROUGE TRANQ.		9 855.4875	68.99 hl
18493	CORBIERES ROSE			4	69.9450	0.49 hl
	Total 1S493	CORBIE	RES ROSE		69.9450	0.49 hl
1S495	COTEAUX DU LANGUED	OC ROSE		6	49.5000	0.35 hl
	Total 1S495	COTEAU	IX DU LANGUEDOC ROSE		49.5000	0.35 hl
18517	MINERVOIS ROSE			1	39.8700	0.28 hl
18517	MINERVOIS ROSE			2	73.0800	0.51 hl
18517	MINERVOIS ROSE			3	137.0250	0.96 hl
18517	MINERVOIS ROSE			9	298.8450	2.09 hl
	Total 1S517	MINERV	OIS ROSE		548.8200	3.84 hl
1S582S	COTES DE PROVENCE	ROSE		2	193.4550	1.35 hl
	Total 1S582S	COTESI	DE PROVENCE ROSE		193.4550	1.35 hl
	Total	15	AOP ROSE TRANQ.		861.7200	6.03 hl
	Total	AOP	Vins Tranquilles AOP		11 435.9025	80.05 hl
3B001	VINS DE PAYS D'OC BLA	NC		1	879.3300	6.16 hl
00004				-	1000.0500	0.0511